

Le Réseau des Transitions Pro a repris le financement de la VAE depuis le 1^{er} juin 2022

Le Réseau des Transitions Pro a repris le financement de la VAE depuis le 1^{er} juin 2022. Le 22 avril dernier, la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, a autorisé le réseau des Transitions Pro à reprendre le financement de la Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE), pour une durée de 12 mois, à compter du 1^{er} juin 2022.

Philippe Debruyne, Vice-Président de Certif Pro, rappelle : « avec plus de 3 600 dossiers VAE financés lors de la première expérimentation, ce dispositif a connu une véritable montée en charge en 2021, qui constitue un outil supplémentaire à disposition des salariés pour certifier leurs compétences. »



CONTACT PRESSE

CERTIF PRO / Martine Savary
martine@geckotom.com
06 64 25 66 59

Les équipes métiers du réseau des Transitions Pro, avec l'appui de France Compétences et la DGEFP (également parties prenantes dans la gouvernance du Système d'Information des Transitions Pro) se sont mobilisées dès la fin avril pour préparer le redémarrage de cette activité et ont atteint leur objectif :

les salariés peuvent depuis le 1^{er} juin déposer une demande de financement au titre de la VAE sur leur espace personnel.

Les outils de communication à destination du grand public ont également été réactualisés et mis à disposition du réseau, notamment pour promouvoir le dispositif sur les réseaux sociaux. Les organismes accompagnateurs sont informés en parallèle sur les territoires, afin qu'ils puissent relayer cette information aux salariés souhaitant se lancer dans la démarche.

Max Roche, Président de Certif Pro, abonde : « cette nouvelle période d'expérimentation va nous permettre de nourrir plus largement les travaux paritaires en cours autour de la VAE, afin d'être force de propositions sur les facteurs de réussite pour le bénéficiaire, comme les leviers d'une meilleure articulation avec le Projet de Transition Professionnelle. À travers cette expérimentation, les partenaires sociaux visent un objectif : favoriser l'accès du plus grand nombre à la certification professionnelle, en mobilisant davantage la reconnaissance et la validation des acquis de l'expérience. »

À P R O P O S

Certif Pro est une association nationale à caractère paritaire régie par la loi de 1901, fondée en décembre 2018 entre les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel pour la certification paritaire interprofessionnelle et l'évolution professionnelle.

Elle a pour but de favoriser l'essor des certifications au niveau interprofessionnel et interbranches répondant aux besoins en compétences et en qualification du marché du travail, à destination des personnes engagées dans la vie active, des employeurs et des salariés, des organismes et instances paritaires et des partenaires privés et publics. Elle est à ce titre titulaire des droits de propriété de CléA et CléA Numérique, conformément à l'arrêté du 19 février 2019.

Elle est également chargée de la coordination des associations régionales Transitions Pro et est, à ce titre, l'interlocutrice de l'État et de France Compétences sur les questions relatives aux transitions professionnelles, et singulièrement du dispositif « Transitions collectives » (TransCo), issu de la concertation entre les partenaires sociaux et le ministère du Travail.

CONTACT PRESSE

CERTIF PRO / Martine Savary
martine@geckotom.com
06 64 25 66 59

ET LE RÉSEAU DES

CERTIF
PRO

TRANSITIONS
PRO
Partenaire
d'avenir